



## **Appels à projets 2011**

# **REGLEMENT**



# REGLEMENT

## Article 1 : La Fondation Groupe Adecco

Créée en 2002 par le groupe Adecco en France, la Fondation Groupe Adecco a pour objet d'aider les hommes et les femmes à réussir leur vie professionnelle par des actions, des expérimentations et des financements de projets dans les domaines de l'éducation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

La Fondation Groupe Adecco, dont le siège administratif est situé 2 boulevard du 11 novembre à Villeurbanne (69100), est placée sous l'égide de la Fondation de France, fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 janvier 1969, dont le siège social est situé 40, avenue Hoch 75 008 Paris.

## Article 2 : Objectif des appels à projets

Les appels à projets de la Fondation Groupe Adecco ont pour objectif d'encourager des projets destinés à réduire les inégalités face à l'emploi au travers de 3 programmes :

- Programme 1 : Donner les clés de la réussite scolaire
- Programme 2 : Agir pour l'orientation et la découverte professionnelle
- Programme 3 : Favoriser l'insertion professionnelle

## Article 3 : Eligibilité des candidats

L'opération est ouverte à tout organisme ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et constitué en association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ou tout autre organisme exerçant une activité d'intérêt général visée aux articles 200 et 238 bis du Code Général des impôts.

Les projets présentés dans le cadre des appels à projet devront impérativement se dérouler en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

## Article 4 : Modalités de candidature

Faire acte de candidature aux appels à projets de la Fondation Groupe Adecco est gratuit.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet : [www.fondation-adecco-groupe.com](http://www.fondation-adecco-groupe.com). Il peut également vous être adressé sur simple demande écrite faite à l'adresse suivante :

Fondation Groupe Adecco France  
2, boulevard du 11 novembre 1918  
69100 Villeurbanne

Le dossier de candidature doit être retourné par mail à [fondation@adecco-groupe.fr](mailto:fondation@adecco-groupe.fr) dans les délais prévus par les calendriers de chaque type d'appel à projet mentionnés en annexe 1 du présent règlement.

Les frais éventuels de participation (ex : affranchissement...) ne seront pas pris en charge, ni remboursés par la Fondation Groupe Adecco.

Les pièces complémentaires suivantes devront être envoyées par mail à [fondation@adecco-groupe.fr](mailto:fondation@adecco-groupe.fr) avec le dossier de candidature :

- les statuts datés et signés,
- l'extrait de la publication au Journal Officiel,
- le rapport d'activités et financier 2009.

**NB** : Le jury sera sensible au caractère clair et concis du dossier (police conseillée : Arial 12).  
Le dossier devra pouvoir se suffire à lui-même.



Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutée sauf à la demande expresse du jury.  
Aucun dossier ne sera retourné au candidat après étude.

## **Article 5 : Critères d'éligibilité et critères d'évaluation**

Pour participer aux appels à projets, le projet du candidat doit répondre à tous les critères d'éligibilité énoncés ci-dessous :

- correspondre à une action d'intérêt général à vocation d'éducation, d'orientation ou d'insertion, menée en faveur de publics éloignés de l'emploi,
- se dérouler en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM,
- être le seul projet déposé par le candidat au titre des appels à projets 2011 de la Fondation Groupe Adecco.

Le dossier de candidature doit permettre au jury d'évaluer la pertinence des actions présentées sur la base des critères suivants :

- répondre à l'objectif de réduction des inégalités devant l'emploi,
- innovation : seront retenus prioritairement les projets alliant originalité, utilité et efficacité,
- clarté : les projets présentés doivent être argumentés, précis et illustrés par des exemples,
- utilité sociale : projets qui ont des implications positives pour les personnes éloignées du marché de l'emploi,
- compétences et professionnalisme : est attendu du candidat une méthodologie et un sérieux dans la conduite de son action, mais aussi en terme d'évaluation.

## **Article 6 : Sélection des projets**

Tous les projets présentés à la Fondation Groupe Adecco sont évalués par un comité de sélection composé de personnalités internes et externes reconnues pour leur expertise éducative, sociale ou économique.

Le comité de sélection se réunit pour chaque appel à projet et désigne les lauréats. Ses décisions sont souveraines et incontestables.

Les lauréats sont informés de la décision du comité de sélection au plus tard 15 jours après la tenue de ce dernier.

La liste des membres du comité de sélection est consultable sur [www.fondation-groupe-adecco.com](http://www.fondation-groupe-adecco.com).

Les résultats des appels à projets sont publiés au plus tard 1 mois après la tenue du comité de sélection sur [www.fondation-groupe-adecco.com](http://www.fondation-groupe-adecco.com).

## **Article 7 : Calendrier des appels à projets**

Le calendrier des appels à projets de la Fondation Groupe Adecco pour l'année 2011 figure en annexe 1 du présent règlement.

## **Article 8 : Dotation**

Le montant global attribué en 2011 par la Fondation Groupe Adecco pour les appels à projets est de 200 000€.

Ce montant sera équitablement réparti entre les projets sélectionnés par le jury.

La dotation sera versée aux lauréats par la Fondation de France. Pour que la Fondation de France puisse effectuer le versement, les lauréats devront retourner à la Fondation Groupe Adecco les justificatifs suivants dès l'annonce des résultats et le plus rapidement possible :



- Statuts de l'association datés et signés
- Copie de la parution au J.O (nom/date de création/adresse et objet)
- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau
- Dernier rapport d'activités
- Comptes du dernier exercice clos
- RIB
- déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée (modèle en annexe 3 du règlement)
- autorisation d'utilisation d'image dûment complétée et signée (modèle en annexe 4)
- Si le lauréat est une structure d'insertion par l'activité économique (chantier insertion, association intermédiaire, GEIQ) : copie de l'agrément « insertion par l'activité économique »

Les prix seront officiellement remis à l'occasion d'une cérémonie organisée (dans nos locaux ou dans ceux du (des) lauréat(s)) après la tenue de chaque comité de sélection et l'annonce des résultats.

## **Article 9 : Engagements des lauréats**

Les lauréats s'engagent à communiquer à la Fondation Groupe Adecco l'intégralité des documents listés à l'article 8 afin que la dotation allouée puisse leur être versée.

Les lauréats autorisent la Fondation Groupe Adecco à publier leur nom, leur logo, ainsi que la description de leur projet dans le cadre de ses actions de communication annuelles.

Les lauréats s'obligent à mentionner la subvention allouée par la Fondation Groupe Adecco par tout moyen de communication à leur disposition et notamment par la présence du logo Fondation Groupe Adecco sur leurs brochures, site web, et supports relatifs à tous événements, ces dispositions ne devant être prises qu'après validation des supports par la Fondation Groupe Adecco.

En tout état de cause, les logos et autres droits de propriété intellectuelle détenus par la Fondation Groupe Adecco et par le lauréat demeurent la propriété de leur titulaire sans qu'il ne puisse être conféré de droits autres que ceux définis ci-avant.

## **Article 10 : Confidentialité**

Les membres du comité de sélection et les personnes ayant accès aux dossiers de candidatures déposés dans le cadre des appels à projets de la Fondation Groupe Adecco s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets des candidats non lauréats.

## **Article 11 : Renseignements**

Le présent règlement et le dossier de candidature sont disponibles sur [www.fondation-groupe-adecco.com](http://www.fondation-groupe-adecco.com) pendant la période d'ouverture des appels à projets 2011.

## **Article 12 : Acceptation et modification du règlement**

La réponse aux appels à projets de la Fondation Groupe Adecco entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les éventuelles modifications de calendrier, dépôt des dossiers des appels à projets seront portés à la connaissance des candidats sur le site [www.fondation-groupe-adecco.com](http://www.fondation-groupe-adecco.com).

## **Article 13 : Annulation de l'appel à projets**

Dans l'hypothèse où la procédure d'appel à projets ne pourrait être menée à son terme pour des raisons indépendantes de la volonté de la Fondation Groupe Adecco, l'opération sera annulée de plein droit, sans formalité judiciaire et sans mise en demeure.



La Fondation Groupe Adecco ne pourra voir sa responsabilité engagée à ce titre et aucun remboursement, ni indemnité d'aucune sorte, ne seront dus aux candidats.



## **ANNEXES**

**Annexe n°1 : Calendrier prévisionnel des appels à projets**

**Annexe n°2 : Dossier de candidature**

**Annexe n°3 : Déclaration sur l'honneur**

**Annexe n°4 : Autorisation d'utilisation d'image**



## ANNEXE N°1

### CALENDRIER PREVISIONNEL DES APPELS A PROJETS

#### **Appel à projet 1 : Préparer les jeunes à leur réussite professionnelle**

Date limite d'envoi des candidatures : 30 mai 2011  
Annonce des résultats : 30 juin 2011 au plus tard

#### **Appel à projets 2 : Prix de l'étudiant citoyen**

Date limite d'envoi des candidatures : 16 mai 2011  
Annonce des résultats : 30 juin 2011 au plus tard

#### **Appel à projet N°3 : *le thème et le calendrier restent à définir***

**Important** : le calendrier détaillé ci-dessus est prévisionnel.

Il est également consultable sur le site internet : [www.fondation-groupe-adecco.com](http://www.fondation-groupe-adecco.com).

Il pourra faire l'objet de modifications qui seront aussi communiquées sur le site internet : [www.fondation-groupe-adecco.com](http://www.fondation-groupe-adecco.com)



**ANNEXE N°2**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Cf fichier joint**



### ANNEXE N°3

A retourner **UNIQUEMENT si vous êtes lauréat** par courrier à :

Fondation Groupe Adecco  
2 boulevard du 11 novembre 1918  
69100 Villeurbanne

---

#### DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom/Prénom :

Fonction :

Né(e) le (*date de naissance*)

à (*lieu de naissance*)

Demeurant (*adresse du domicile*)

Agissant en qualité de représentant légal de (*nom de l'organisme*)

Déclare avoir pris connaissance du règlement des appels à projets 2011 organisés par la Fondation Groupe Adecco et en accepter sans réserve l'intégralité des termes.

Je certifie également que (*nom de l'organisme*) est éligible à recevoir des dons au titre du régime de mécénat et que (*nom de l'organisme*) peut établir le CERFA 11580\*03 « Dons aux œuvres ».

Fait à

le

Signature



## ANNEXE N°4

à retourner **UNIQUEMENT si vous êtes lauréat** par courrier à :

Fondation Groupe Adecco  
2 boulevard du 11 novembre 1918  
69100 Villeurbanne

---

### AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

Je soussigné(e),  
Nom/Prénom :  
Fonction :  
Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Demeurant \_\_\_\_\_

Déclare et garantis avoir tous pouvoirs et qualité pour m'engager dans les termes des autorisations ci-après :

**1. AUTORISATION DE ME PHOTOGRAPHER OU DE ME FILMER**

Autorise la Fondation Groupe Adecco, dont le siège social est 2 boulevard du 11 novembre 1918, Villeurbanne (69), à me photographier ou me filmer.

**2. AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES OU DES FILMS**

Autorise la Fondation Groupe Adecco, de même que toute personne physique ou morale autorisée par la Fondation Groupe Adecco, à reproduire et exploiter mon image et l'utiliser pour leur communication interne (salariés) et externe à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques.

**Définition de l'utilisation pour la communication interne et externe de la Fondation Groupe Adecco** : utilisation de mon image à partir de ces photographies ou films dans le monde entier, impliquant la possibilité de reproduire, représenter et communiquer au public mon image à partir de ces photographies ou films, en tous formats, et dans tous rapports de cadrage, sans limitation du nombre d'exemplaires et de diffusions, sous toute forme et sur tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment les différents supports et médias couvrant l'appel à projets (film, photographies publications papier, sites Internet et Extranet Fondation, site Internet des filiales du groupe Adecco en France).

**Définition de la durée de l'autorisation** : à compter de sa date de signature, la présente autorisation est consentie pour une période de dix (10) ans. A l'expiration de cette première durée, la présente autorisation se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes successives de cinq (5) ans, sauf dénonciation respectant un préavis de 2 mois avant le terme de chacune des périodes. La dénonciation à la **Fondation Groupe Adecco** doit s'effectuer à l'attention de **Jérôme Gervais - Délégué Général**, par lettre recommandée avec avis de réception.

**3. LEGENDES POUR L'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES OU DES FILMS**

Autorise la Fondation Groupe Adecco à utiliser mon nom patronymique ainsi que mon prénom et à rappeler les circonstances de la prise des photographies, afin de rédiger de courtes légendes ou des rédactionnels accompagnant les photographies ou les films.

Les données à caractère personnel recueillies dans le présent document seront à tout moment et en toutes circonstances utilisées dans le strict respect de la présente autorisation. Ces données sont exclusivement destinées à la Fondation Groupe Adecco.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition que vous pouvez exercer à tout moment auprès de la Fondation Groupe Adecco par e-mail : [fondation@adecco-groupe.fr](mailto:fondation@adecco-groupe.fr)

**La présente autorisation est consentie à titre gratuit sans que le signataire de la présente puisse prétendre à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_